

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7256243401**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://reussir-agri72.fr/public/index.php?a=annonces-legales-details&id=7256243401>

Cette annonce a été mise en ligne le **2 juin 2021** sur **Agri 72 Web**  
Pour le département : **72 - SARTHE**

### APPORT D'UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Suivant acte sous signature privée en date du 01/03/2021 à TRANGE, Monsieur Jimmy MONTANGER et Madame Ophélie LEMOINE demeurant ensemble 4 rue des Merisiers – 72650 LA MILESSÉ, ont fait apport à la Société MONTANGER, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège est 5 rue des Ecoles 72650 TRANGE des biens suivants :

Madame la moitié du fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie, sis à TRANGE (72650), 5 rue des Ecoles exploité sous l'enseigne « AUX PAINS DES MOISSONS » par l'entreprise individuelle de Monsieur Jimmy MONTANGER, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 824 807 473 RCS LE MANS, Monsieur la moitié du fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie, sis à TRANGE (72650), 5 rue des Ecoles exploité sous l'enseigne « AUX PAINS DES MOISSONS » par l'entreprise individuelle de Monsieur Jimmy MONTANGER, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 824 807 473 RCS LE MANS ainsi que la totalité de ladite entreprise individuelle Jimmy MONTANGER.

Cet acte a été enregistré le 19/05/2021 préalablement à la présente publicité.

Pour les oppositions, élection de domicile est faite dans le ressort du tribunal de commerce de LE MANS où se trouve le fonds apporté.

Les éléments incorporels et corporels dudit fonds ont été apportés pour une valeur de CENT SOIXANTE CINQ MILLE EUROS (165 000 €). L'actif global de l'entreprise individuelle apporté hors fonds de commerce est évalué à 39 700 €. Le passif global de l'entreprise individuelle apporté est évalué à 142 697 €. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 01/03/2021. Cet apport a été

effectué moyennant l'attribution à Monsieur Jimmy MONTANGER de 2 984 parts sociales de la Société MONTANGER et Madame Ophélie LEMOINE de 3 216 parts sociales de la Société MONTANGER.

La Société deviendra propriétaire du fonds apporté à compter du 01/03/2021 et les opérations effectuées depuis le 01/03/2021 concernant l'exploitation dudit fonds, seront réputées faites pour son compte.

Les créanciers de l'apporteur disposeront d'un délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce de LE MANS.

Pour insertion, les apporteurs

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Olivier COLIN  
Directeur de Médialex

